

Communiqué de Presse

20 Mars 2020

## **Le secteur automobile s'organise pour assurer les dépannages et réparations urgentes**

Dans le cadre des mesures prises contre la propagation du virus COVID-19, le gouvernement dans son Règlement grand ducal du 18 mars 2020 autorise une série de déplacements essentiels. Dans cette liste figurent entre autres les déplacements pour l'acquisition de denrées alimentaires, de produits pharmaceutiques et de produits de première nécessité, les déplacements vers les structures de santé, déplacement vers le lieu de travail pour l'exercice de l'activité professionnelle, assistance et soins aux personnes, etc.

Cette liste englobe également le déplacement vers les entités commerciales et artisanales pour lesquels l'activité est toujours autorisée dont l'activités de dépannage, de réparation et d'entretien nécessaires pour des raisons de sécurité.

Au vu de la situation actuelle et en raison des impératifs de santé publique, beaucoup de garages et concessions du secteur automobile ont pris la décision de fermer leur établissement tout en essayant - dans la mesure du possible - d'organiser une permanence pour les dépannages et réparations urgents afin de permettre d'assurer la continuité de ces déplacements indispensables.

En cas de besoin urgent, les clients sont invités d'adresser leur demande par téléphone, via le site internet ou adresse mail des concessionnaires. Il va de soi que l'intervention se fera dans le strict respect des dispositions sanitaires (distance interpersonnelle, pas d'accès des clients à l'intérieur du bâtiment, etc).

Nous vous rappelons qu'il est évidemment toujours possible de contacter votre assistance mobilité, votre société de leasing ou l'Automobile Club en cas d'urgence.

House of Automobile  
Adresse postale  
B.P. 2236 L-1022 Luxembourg  
Téléphone : 26.37.87.76  
[contact@HOA.lu](mailto:contact@HOA.lu)  
[www.hoa.lu](http://www.hoa.lu)